



Direct Energie

Comptes annuels 2016

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT	3
BILAN - ACTIF	4
BILAN - PASSIF.....	5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	6
NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	13
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES	17
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	18
NOTE 5. CHARGES EXTERNES.....	19
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	20
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL.....	20
NOTE 8. AUTRES CHARGES	21
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER	21
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	22
NOTE 11. IMPÔTS.....	22
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	23
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION	25
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	25
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	27
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES	27
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28
NOTE 19. DETTES FINANCIERES	29
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF.....	30
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN	32
NOTE 22. SITUATION FISCALE.....	34
NOTE 23. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES.....	35
NOTE 24. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	37
NOTE 25. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES.....	38
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	38
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES	38
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE	38

COMPTES DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Ventes de marchandises		1 684 041	1 179 352
Production vendue - services		1 065 649	649 532
	Chiffres d'affaires 3	2 749 690	1 828 884
Production immobilisée		2 319	2 183
Subventions d'exploitation	4	7	68
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		41 646	31 660
Autres produits		2 139	2 959
PRODUITS D'EXPLOITATION		2 795 801	1 865 754
Achats de marchandises		1 343 006	1 087 783
Variation de stock (marchandises)	5.1	19 361	(9 329)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		739 607	579 736
Variation de stock (autres approvisionnements)		(13 000)	-
Autres achats et charges externes	5.2	74 494	50 759
	Achats et charges externes	2 163 467	1 708 949
	Impôts, taxes et versements assimilés 6	325 010	61 012
Salaires et traitements		18 464	16 405
Charges sociales		9 473	8 143
	Charges de personnel 7	27 937	24 548
Dotations aux amortissements sur immobilisations		21 992	16 615
Dotations aux provisions sur immobilisations		332	426
Dotations aux provisions sur actif circulant		18 370	21 435
Dotations aux provisions pour risques et charges		41 153	6 231
	Dotations d'exploitation	81 847	44 707
	Autres charges 8	7 966	17 224
CHARGES D'EXPLOITATION		2 606 228	1 856 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		189 573	9 315
Produits financiers de participations		346	451
Autres intérêts et produits assimilés		780	496
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 483	1 255
Différences positives de change		2	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	23
PRODUITS FINANCIERS		3 611	2 225
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 980	11 533
Intérêts et charges assimilées		9 413	3 558
Différences négatives de change		0	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		17	-
CHARGES FINANCIERES		13 410	15 092
RESULTAT FINANCIER	9	(9 799)	(12 866)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		179 774	(3 551)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12	32
Produits exceptionnels sur opérations en capital		310	438
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		321	470
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		325	81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		231	3 552
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		555	3 633
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10	(234)	(3 163)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 974	50
Impôts sur les bénéfices	11	11 374	(59)
BENEFICE OU PERTE		166 191	(6 705)

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et dep.	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires		10 925	(10 103)	822	1 411
Autres immobilisations incorporelles		233 589	(185 081)	48 508	36 295
Immobilisations en cours		770	-	770	172
Immobilisations incorporelles	12	245 284	(195 184)	50 100	37 878
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		3 984	(1 641)	2 343	2 176
Immobilisations en cours		-	-	-	107
Immobilisations corporelles	12	3 984	(1 641)	2 343	2 283
Participations		102 809	(13 029)	89 780	46 034
Créances rattachées à des participations		19 313	-	19 313	17 546
Autres immobilisations financières		9 572	-	9 572	5 456
Immobilisations financières	13	131 694	(13 029)	118 665	69 035
ACTIF IMMOBILISE		380 962	(209 854)	171 109	109 196
Matières premières, approvisionnements		13 000	-	13 000	-
Marchandises		16 862	-	16 862	33 721
Stocks et En-cours	14	29 862	-	29 862	33 721
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	240	-	240	2 298
Clients et comptes rattachés	15.1	442 980	(18 081)	424 899	217 952
Autres créances	15.4	88 423	-	88 423	69 235
Créances		531 643	(18 081)	513 562	289 484
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	365 956	-	365 956	94 653
Charges constatées d'avance	15.2	6 491	-	6 491	3 228
Frais d'émission d'emprunt à étaler	15.3	1 554	-	1 554	1 342
Disponibilités et divers		374 001	-	374 001	99 223
ACTIF CIRCULANT		935 506	(18 081)	917 425	422 428
TOTAL ACTIF		1 316 468	(227 935)	1 088 534	531 624

BILAN - PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel		4 150	4 079
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		11 157	4 923
Réserves		408	408
Report à nouveau		14 043	28 991
Résultat de l'exercice		166 191	(6 705)
Subventions d'investissement		631	710
CAPITAUX PROPRES	17	196 581	32 406
Provisions pour risques		40 761	6 305
Provisions pour charges		1 424	1 034
Provisions pour risques et charges	18	42 185	7 338
Autres emprunts obligataires		184 080	115 729
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 830	63 242
Emprunts et dettes financières divers		141 144	5 683
Dettes financières	19	329 054	184 654
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		248 038	184 533
Dettes fiscales et sociales		271 448	120 396
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		326	279
Autres dettes		-	-
Dettes diverses	20.1	519 813	305 209
Produits constatés d'avance	20.2	901	2 017
DETTES		891 953	499 218
TOTAL PASSIF		1 088 534	531 624

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Direct Energie (« la Société »), maison-mère du Groupe Direct Energie, est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base:

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée et la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société

estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisition des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks:

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré ;
- les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, introduit par les pouvoirs publics au quatrième trimestre 2016, et applicable aux fournisseurs d'électricité à compter de l'année 2017. Ce stock est valorisé selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnaît une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de SICAV monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels non comptabilisés.

1.7 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

1.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.9 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.10 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.11 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 21 des annexes.

Les variations de valeur des contrats sont enregistrées de façons différentes selon qu'elles s'inscrivent ou non dans le cadre d'opérations de couverture.

Une opération n'est qualifiée de couverture que si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Elle a pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- L'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement existant ou une transaction future non encore matérialisée par un engagement si cette transaction est définie avec précision et possède une probabilité suffisante de réalisation ;
- L'identification du risque à couvrir est effectuée après la prise en compte des autres actifs, passifs et engagements ;

- Une corrélation est établie entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture ; en effet, la réduction du risque résulte d'une neutralisation totale ou partielle, recherchée, a priori, entre les pertes éventuelles sur l'élément couvert et les gains sur les contrats négociés en couverture.

Les contrats qualifiés de couverture sont identifiés et traités comptablement en tant que tels dès leur origine et ils conservent cette qualification jusqu'à leur échéance ou leur dénouement. Les variations de valeur de ces contrats sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément. Par conséquent, l'impact de ces contrats de couverture est enregistré en résultat d'exploitation au fur et à mesure des livraisons d'énergie couvertes.

Pour les contrats non qualifiés de couverture :

- Sur les marchés organisés, les variations de valeur des contrats sont portées au compte de résultat en charges d'exploitation ou chiffre d'affaires.
- Sur les marchés de gré à gré, les gains et pertes latentes sur contrats n'interviennent pas dans la formation du résultat. Si l'ensemble des transactions de gré à gré non qualifiées de couverture engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision.

1.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;

- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.
La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.13 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Acquisition de la société Marcinelle Energie

La Société a conclu le 30 décembre 2016 l'acquisition de 100% du capital de la société Marcinelle Energie, filiale belge du groupe italien Enel. Dédiée à la production d'électricité, la société Marcinelle Energie détient et exploite une centrale thermique à cycle combiné gaz, située à Charleroi en Belgique. Livrée en juillet 2012 par Ansaldo (technologie Siemens), la centrale regroupe une quarantaine d'employés et dispose d'une capacité installée d'environ 400 MW.

Le montant de la transaction, intégralement réalisé en numéraire, s'est élevé 38,7 M€

Après l'acquisition de la centrale de Bayet fin 2015, cette nouvelle opération porte la capacité installée du Groupe à près de 800 MW. Réalisée à des conditions compétitives, elle confirme également la mise en œuvre de la stratégie d'intégration verticale annoncée avec une présence renforcée du Groupe à l'amont et l'aval pour une meilleure couverture des approvisionnements du parc client

2.2 Renforcement de la structure financière de la Société

Sur le plan financier, la Société a mis en place de nouveaux financements au cours de l'année 2016, notamment pour absorber l'augmentation ponctuelle des dépôts effectués en trésorerie auprès des contreparties de la Société sur les marchés de l'énergie au cours du premier semestre 2016, conséquence de la baisse des prix de gros de l'électricité :

- Des avances actionnaires pour un montant total de 55 M€ remboursées au début du quatrième trimestre 2016 les prix de gros ayant connu un rebond à compter de la fin du deuxième trimestre 2016, qui s'est poursuivi sur le second semestre ;
- Une ligne de crédit court terme complémentaire, auprès du clearer des opérations effectuées sur les marchés règlementés de l'énergie, pour un montant total de 55 M€ à échéance mai 2017, ligne non tirée en fin d'année 2016 ;
- Une augmentation de 60 M€ de sa facilité de crédit bancaire, portée à 120 M€, et elle aussi non tirée en fin d'année ;
- Un nouvel emprunt obligataire d'un montant de 68 M€ en une tranche, assorti d'un coupon de 3,25%, ayant notamment contribué au financement de l'acquisition de la centrale de Marcinelle.

Au 31 décembre 2016, la Société disposait de près de 205 M€ de sources de financement court terme mobilisables en complément de sa trésorerie disponible.

2.3 Extension du contrat de prestations de services ErDF

Au cours du deuxième trimestre 2016, la Société et ErDF (désormais dénommé ENEDIS) ont signé une prolongation d'un an du contrat de prestations de services qui avait pris fin le 30 septembre 2015. Cette extension, débutant rétroactivement au 1er octobre 2015, s'est traduite sur l'année 2016 par un produit de 29,3 M€.

2.4 Avenant au contrat d'acheminement avec GRDF

En exécution de la décision du CoRDiS du 19 septembre 2014, qui a posé le principe selon lequel le fournisseur de gaz naturel ne devait pas assumer les impayés de part acheminement du gestionnaire de réseaux de distribution (GRDF) tant pour l'avenir que pour le passé, et suite à une injonction par le CoRDiS en date du 20 janvier 2016 sommant GRDF d'exécuter sa décision de 2014, un accord contractuel a été formalisé entre les Parties au cours du premier semestre 2016, au titre duquel GRDF a remboursé fin mai 2016 à Direct Energie des impayés de part acheminement antérieurs au 31 décembre 2015, pour un montant de près de 10 M€. Par une décision du 2 juin 2016, la cour d'appel de Paris a pleinement confirmé cette décision du CoRDiS en matière d'impayés de part acheminement.

La cour d'appel a également jugé que le fournisseur devait être rémunéré pour les prestations réalisées pour le compte de GRDF permettant l'accès du client final aux réseaux de distribution. Suite à cette décision, outre le fait que GRDF devait verser à Direct Energie une rémunération à un prix fixé entre les Parties pour le passé (depuis la date de signature du contrat d'acheminement (2005)) – ce qui n'a pas été suivi d'effet –, GRDF a proposé à Direct Energie un avenant au CAD (Contrat d'Acheminement sur le réseau de Distribution) fixant une rémunération qui, selon Direct Energie, n'était pas « proportionnée et équitable aux coûts évités » de GRDF.

Aucun accord n'a été trouvé entre les Parties, et la Société n'a à ce titre encore reconnu aucun produit à recevoir dans ses comptes.

Le sujet a ainsi été renvoyé vers le CoRDiS, qui a demandé à la Commission de Régulation de l'Energie une mesure d'instruction visant à déterminer quelle serait une rémunération « proportionnée et équitable aux coûts évités » de GRDF. La CRE a mandaté un consultant pour mener à bien cette étude auprès des fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution. L'instruction est toujours en cours et devrait donner lieu à une consultation sous l'égide du régulateur au cours du premier semestre 2017, et à une décision du CoRDiS au cours de l'année 2017.

2.5 Décision du Conseil d'Etat sur les TRV Electricité

Le Conseil d'Etat a annulé le 15 juin 2016 deux arrêtés tarifaires. L'arrêté du 28 juillet 2014, qui avait annulé l'augmentation des TRV bleus de 5% normalement prévue à compter du 1er août 2014, a été annulé au motif que le principe de sécurité juridique n'avait pas été respecté. Celui du 30 octobre 2014 a pour sa part été annulé au motif qu'il n'avait pas pris en compte les rattrapages tarifaires qui s'imposaient s'agissant des tarifs bleus résidentiels et verts, pour la période comprise entre le 1er novembre 2014 et le 31 juillet 2015. Les arrêtés tarifaires rétroactifs ayant été publiés le 1er octobre 2016, un produit à recevoir a été reconnu à hauteur de 14,2 M€ dans les comptes de la Société au 31 décembre 2016. L'émission des factures rétroactives correspondantes débutera au cours du premier semestre 2017.

2.6 Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Dans le cadre de sa stratégie d'approvisionnement en gaz, la Société a conclu, en 2009, auprès des gestionnaires de réseaux de transport de gaz français (GRTgaz), belge (Fluxys) et hollandais (GTS) plusieurs contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027. La finalité de ces contrats était de garantir la sécurité d'approvisionnement en gaz des activités de la Société sur le long terme, conformément aux principes conditionnant l'obtention d'une autorisation de fourniture de gaz en France.

A partir de 2013, et alors que le contexte de marché avait démontré l'incapacité du système en vigueur à assurer la sécurité d'approvisionnement, se traduisant notamment par des souscriptions de capacité de stockage insuffisantes, les pouvoirs publics ont engagé des consultations visant à clarifier les obligations pesant sur les fournisseurs en la matière, et les instruments mobilisables, avec pour but notamment de réformer les obligations de souscription de stockage.

A l'occasion de ces consultations, la Société a fait valoir sa position constante, selon laquelle devaient bien être pris en compte, dans la définition des obligations des fournisseurs en matière de sécurité d'approvisionnement, l'ensemble des instruments de modulation dont ils disposaient, et notamment les capacités d'importation de gaz en France. Cependant, dans l'attente de la finalisation de cette réforme et sans préjuger de son contenu final, les pouvoirs publics ont demandé à la Société de souscrire des capacités de stockage annuelles indépendamment de ses capacités propres d'interconnexions gazières.

Le projet de réforme tel qu'arbitré par les pouvoirs publics suite à ces consultations, et qui a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Etat au cours du deuxième trimestre 2016, n'a pas retenu les propositions formulées par la Société qui visaient à une prise en compte explicite, et propre à chaque fournisseur, des capacités d'importation de Gaz dont il dispose, parmi les instruments mobilisables en matière de sécurité d'approvisionnement.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat, appelé à statuer dans le contentieux initié en 2014 par Eni et Uprigaz a confirmé en avril 2016, que les pouvoirs publics étaient fondés, à imposer aux fournisseurs de gaz, de souscrire des capacités de stockage pour garantir la sécurité d'approvisionnement, sans considérer les capacités d'interconnexion propres à chaque fournisseur comme un instrument permettant de s'y soustraire, puisqu'il n'a renvoyé sur ce sujet, à la Cour de justice de l'Union européenne, qu'une question portant sur la localisation géographique des stockages pris en compte dans la satisfaction de cette obligation.

Dans ces conditions, et sans préjuger du délai de mise en œuvre du projet de réforme, qui n'a toujours pas abouti à la date de publication des comptes, les contrats ne peuvent plus être considérés comme pouvant participer directement aux obligations inhérentes aux activités gazières de la Société en matière de sécurité d'approvisionnement, et ceci sans perspective d'évolution favorable à court terme de la réglementation

En conséquence, ces contrats d'accès aux interconnexions gazières ont été traités comme des contrats déficitaires et une provision d'un montant de 31,6 M€ a ainsi été comptabilisée dans les comptes annuels.

2.7 Mise en place du mécanisme de capacité français

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur.

Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La première enchère de capacité, qui s'est déroulée le 15 décembre 2016 a débouché sur un prix d'environ 10 000€/ MW. De nouvelles enchères interviendront en 2017 pour les années 2017 et suivantes.

La société a ainsi acquis en décembre 2016 des certificats pour un montant total de 13,0 M€, comptabilisés en stocks à la clôture de l'exercice.

Le prix de la capacité fera l'objet d'une répercussion, conformément aux dispositions contractuelles, auprès des clients de la Société, dès 2017.

Note 3. CHIFFRE D’AFFAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	711 810	408 022
Reventes d'électricité - activité de gros	343 033	183 470
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	159 165	134 014
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	470 032	453 846
Fourniture d'électricité et de gaz	1 684 041	1 179 352
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	567 646	329 013
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	102 363	74 361
CSPE	11 892	140 241
TCFE et autres taxes	325 280	65 650
Refacturation de frais aux clients	2 799	2 716
Facturation de services annexes	22 631	15 571
Autres prestations de services	33 038	21 980
Prestation de services et autres	1 065 649	649 532
Chiffre d'affaires total	2 749 690	1 828 884

Le Chiffre d’Affaires « Fourniture d’électricité et de gaz » est constitué :

- de l’électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télé-relevés, qui ne justifie pas la télé-relève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d’abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l’électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

A partir du 1^{er} janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l’Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l’État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d’Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d’Electricité (TCFE), instaurée par la loi NOME au 1^{er} janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d’énergie. Dès lors il convient de faire apparaître ces taxes en chiffre d’affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l’ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d’énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d’avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage...).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Production immobilisée	2 319	2 183
Subventions d'exploitation	7	68
Reprise de provisions pour risques et charges	6 306	2 932
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	758	-
Reprises de provisions dépréciation de stock	3 610	-
Reprises de provisions créances douteuses	19 261	18 610
Transfert de charges	11 711	10 119
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	41 646	31 660
Prestations sur taxes locales	955	672
Produits divers de gestion courante	1 183	2 287
Autres produits	2 139	2 959
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	46 111	36 870

La Production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'informations.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Achats d'électricité à terme	381 090	376 418
Achats d'électricité spot	422 859	169 638
Achats gaz et CO2	518 498	526 999
Charge de réconciliation des flux électriques	6 119	4 410
Charge de réconciliation des flux gaziers	225	2 337
Autres frais liés aux achats d'énergie	14 214	7 980
Achats de marchandises	1 343 006	1 087 783
Variation de stock de marchandises	19 361	(9 329)
Variation de stock - marchandises	19 361	(9 329)
Acheminement électricité	567 646	329 013
Certificats de capacité	13 000	-
Transport, Stockage, Distribution gaz	147 070	110 482
CSPE	11 892	140 241
Autres approvisionnements	739 607	579 736
Variation de stock autres approvisionnements	(13 000)	-
Variation de stock - autres approvisionnements	(13 000)	-
Achats	2 088 974	1 658 190

A partir du 1^{er} janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et comptabilisée en charges en impôts et taxes.

5.2 Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Charges liées aux services annexes	2 171	1 584
Sous-traitance	26 259	19 647
Credit bail / Location et charges locatives	2 277	2 198
Honoraires	10 179	8 062
Publicité / Communication	17 284	7 586
Frais postaux et telecom	5 152	4 117
Frais bancaires	4 497	2 559
Autres	6 674	5 006
Autres achats et charges externes	74 494	50 759

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2016, 25,7 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 19,6 millions d'euros en 2015.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Impôts et taxes sur rémunérations	434	364
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	4 483	1 129
Contribution sociale de solidarité et autres	2 089	1 374
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	318 004	58 144
Impôts et taxes	325 010	61 012

A partir du 1^{er} janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l'État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1^{er} janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaître ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Salaires et traitements	18 464	16 405
Charges sociales	9 473	8 143
Charges de personnel	27 937	24 548

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2016	2015
Cadres	237	211
Employés et agents de maîtrise	88	86
Effectif moyen	325	297

Note 8. AUTRES CHARGES

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Jetons de présence	150	120
Pertes sur créances irrécouvrables	7 817	17 101
Autres charges de gestion	(1)	3
Autres charges	7 966	17 224

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 5,0 millions d'euros en 2016 et 4,1 millions d'euros en 2015, conformément au contrat en vigueur avec cette société.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 11,4 millions d'euros en 2016 (dont 9,8 millions d'euros relatifs à la période 2010-2015 cf. note 2.4)

Note 9. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Reprises sur provisions	2 483	1 255
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	346	451
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	23
Différences positives de change	2	0
Autres produits financiers	780	496
Produits financiers	3 611	2 225
Dotations financières aux provisions	(3 980)	(11 533)
Intérêts des comptes courants	(1 851)	-
Intérêts sur comptes bancaires	(1 727)	(598)
Intérêts sur emprunts obligataires	(5 836)	(2 958)
Différences négatives de change	(0)	(1)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	(17)	-
Autres charges financières	-	(2)
Charges financières	(13 410)	(15 092)
Résultat financier	(9 799)	(12 866)

Sur l'année 2015, la société a procédé à des dotations financières aux provisions de 11 millions d'euros concernant la société Direct Energie Génération suite aux perspectives de développement du projet de construction de centrale électrique à gaz naturel sur la commune de Hambach en Lorraine, porté par la société Hambrégie, filiale de Direct Energie Génération. Au cours de l'exercice 2016, Direct Energie a souscrit à une augmentation de capital de la société Direct Energie Génération par compensation de créances en compte courant et a donc repris la provision constituée en 2015 sur compte courant pour un montant de 2,5 millions d'euros et doté une provision complémentaire sur titres de 4,0 millions d'euros.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Produit de cession des immobilisations	310	438
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	12	32
Produits exceptionnels	321	470
VNC des immobilisations cédées	(231)	(3 552)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(325)	(81)
Charges exceptionnelles	(555)	(3 633)
Résultat exceptionnel	(234)	(3 163)

Le poste « Produit de cession des immobilisations » est constitué en 2016 par la reprise de la subvention d'équipement pour 0,08 millions d'euros et par la cession d'immobilisation corporelles à la valeur nette pour 0.23 millions d'euros et en 2015 par le prix de vente des titres de la société Direct Energie Distribution pour 0,36 millions d'euros en 2015 et par la reprise de la subvention d'équipement pour 0,08 millions.

Le poste VNC des immobilisations cédées en 2015 correspond notamment aux titres cédés de la société Direct Energie Distribution pour un montant de 2 millions d'euros, et aux titres de la société Weole pour un montant de 1,3 millions d'euros suite à la liquidation judiciaire de cette société.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2016, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 33.33%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Resultat avant impôt	Impôt							Résultat net	
		Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resultat courant	179 774	59 925	11 664	(23 998)	(23 963)	(13 078)	10 551	336	119 849	168 887
Résultat exceptionnel	(234)	(78)	6	24	24	13	(11)	(0)	(156)	(223)
Participation des salariés	(1 974)	(658)	641	6	6	3	(2)	(0)	(1 316)	(1 972)
Autres éléments impôts							501	-	-	(501)
TOTAL	177 566	59 189	12 312	(23 968)	(23 933)	(13 062)	11 039	335	118 377	166 191

Le poste « autres éléments impôts » comprend :

- La contribution exceptionnelle sur dividendes pour un montant de 430 milliers d'euros
- L'impact du redressement suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013 pour un montant de 145 milliers d'euros
- Le crédit d'impôt recherche de l'année pour un montant de - 74 milliers d'euros

Le produit d'impôt constaté au titre de l'exercice 2015 est constitué, d'une part du crédit impôt recherche attribuable à la Société pour un montant de 105 milliers d'euros et d'autre part du redressement attendu suite au contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013 pour un montant de - 46 milliers d'euros.

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Aug.	Dim.	31/12/2016
Coûts d'acquisition des clients	172 318	25 659	-	197 977
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	39 972	6 575	10	46 537
Immobilisations en cours	172	692	95	770
Immobilisations incorporelles	212 463	32 926	105	245 284
Installations générales, agencements et divers	1 448	26	-	1 474
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 952	561	3	2 510
Immobilisations en cours	107	-	107	-
Immobilisations corporelles	3 507	587	110	3 984
Immobilisations brutes	215 970	33 513	215	249 268

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2016 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les diminutions d'immobilisations correspondent essentiellement au transfert, vers les comptes d'immobilisations incorporelles, des immobilisations en cours au 31/12/2015.

Les diminutions d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement à la cession d'immobilisations en cours au 31/12/2015 à sa filiale 3CB.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Aug.	Dim.	31/12/2016
Coûts d'acquisition des clients	143 039	14 648	758	156 929
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	31 546	6 719	10	38 255
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	174 585	21 367	768	195 184
Installations générales, agencements et divers	126	147	-	273
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 098	273	3	1 368
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 224	420	3	1 641
Amortissements et dépréciations	175 809	21 787	771	196 825
<i>Dont amortissements linéaires</i>		21 455	-	
<i>Dont amortissements dégressifs</i>		-	-	
<i>Dont dépréciations</i>		332	758	

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Aug.	Dim.	31/12/2016
Titres de participation consolidés	54 409	47 726	0	102 134
Titres de participations non consolidés	661	-	-	661
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	55 083	47 726	0	102 809
Créances rattachées à des participations	20 029	8 013	8 728	19 313
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres prêts	-	-	-	-
Dépôts et garanties	5 368	10 855	6 857	9 365
Actions propres	88	207	88	207
Autres immobilisations financières	5 456	11 062	6 945	9 572
Immobilisations financières brutes	80 568	66 800	15 674	131 694

L'augmentation des titres de participation est liée à l'acquisition de 100% des titres de la société Marcinelle Energie pour un montant de 39 millions d'euros et par la souscription à l'augmentation de capital de la société Direct Energie Génération par compensation de créances en compte courant pour un montant de 9 millions d'euros.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Dotation	Reprise		31/12/2016
			utilisée	non utilisée	
Participations	9 050	3 980	-	-	13 029
Créances rattachées à des participations	2 483	-	2 483	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions sur immobilisations financières	11 533	3 980	2 483	-	13 029

Suite à l'augmentation de capital de la société Direct Energie Génération par compensation de créances, la Société a repris la provision constituée en 2015 sur compte courant pour un montant de 2,5 millions d'euros et doté une provision complémentaire sur titres de 3,9 millions d'euros.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Aug.	Dim.	31/12/2016
Stocks de fournitures consommables	-	13 000	-	13 000
Stocks de marchandises	36 223	-	19 361	16 862
Stock - valeur brute	36 223	13 000	19 361	29 862
Dépréciation du stock de fournitures consommabl	-	-	-	-
Dépréciation du stock de marchandises	(2 502)	-	(2 502)	-
Stock - valeur nette	33 721	13 000	16 859	29 862

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités achetés en décembre 2016 dans le cadre de la mise en place du mécanisme de capacité français (cf. note 2.7)

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz. La provision pour dépréciation constituée en 2015 a été intégralement reprise sur l'exercice compte tenu de la valeur nette de réalisation de ce stock.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients	155 432	99 799
Clients - factures à établir	287 548	138 232
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	442 980	238 031
Dépréciation des créances clients	(18 081)	(20 080)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	424 899	217 952

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la Société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Dotation	Reprise		31/12/2016
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	20 080	17 262	19 261	-	18 081

15.2 Charges constatées d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Energie facturée non encore livrée	354	1 609
Primes d'options d'achats d'électricité	4 260	-
Charges générales diverses constatées d'avance	1 877	1 619
Charges constatées d'avances	6 491	3 228

Les primes d'option d'achats d'électricité correspondent à des options d'achats à terme d'électricité souscrites et exercées en 2016. La charge sera étalée au fur et à mesure des livraisons qui auront lieu en 2017 et 2018.

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Aug.	Dim.	31/12/2016
Frais d'émission emprunt à étaler	1 342	749	537	1 554
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 342	749	537	1 554

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent :

- des frais d'émission d'emprunts obligataires pour un montant net de 1101 milliers d'euros à la clôture, qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.
- des frais liés au crédit syndiqué, pour un montant de 453 milliers d'euros à la clôture qui sont amortis sur 12 ou 36 mois selon le type de commission

15.4 Etat des échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	19 313	19 313	
Autres titres immobilisés	-	-	
Autres prêts	-	-	
Dépôts de garantie	9 365	8 024	1 341
Immobilisations financières hors participations	28 679	27 337	1 341
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	240	240	
Clients et comptes rattachés	442 980	442 980	
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	261	261	
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	76 709	76 709	
Etat - Autres impôts et taxes	811	811	-
Factor	35	35	
Débiteurs divers	10 606	5 755	4 852
Créances	531 643	526 791	4 852
Charges constatées d'avance	6 491	4 159	2 333
Frais d'émission emprunts à étaler	1 554	556	997
Total	568 366	558 843	9 523

15.5 Produits à recevoir

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Clients - factures à établir	287 548	138 232
Rabais, remises, ristournes à obtenir	-	-
Etat - produits à recevoir	-	331
Divers - produits à recevoir	8 355	5 769
Produits à recevoir	295 903	144 332

Les produits à recevoir comprennent notamment les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité pour un montant de 4,2 millions d'euros et de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz pour 2,0 millions d'euros, ainsi que la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2015 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 2,1 millions d'euros.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
SICAV monétaires	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-
Comptes bancaires	362 726	34 085
Appels de marge	3 230	60 568
Disponibilités	365 956	94 653

Les appels de marge correspondent aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme auprès de nos contreparties pour 3,2 millions d'euros en 2016 (4,8 millions d'euros en 2015) et d'ABN AMRO pour 55,8 millions d'euros en 2015.

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2016
Capital social	4 079	-	-	71	-	4 150
Prime d'émission	4 923	-	-	6 234	-	11 157
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	408	-	-	-	-	408
Report à nouveau	28 991	(14 947)	-	-	-	14 043
Résultat de la période	(6 705)	6 705	166 191	-	-	166 191
Subv. d'investissement	710	-	-	-	(79)	631
Capitaux propres	32 406	(8 242)	166 191	6 304	(79)	196 581

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2016 de 41 498 860 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

17.3 Affectation du résultat

L'Assemblée générale du 09 juin 2016 a décidé le versement d'un dividende de 0,20 euros par action.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotation	Reprise		31/12/2016
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	6 305	40 762	5 777	528	40 761
Provisions pour charges	1 034	391	-	-	1 424
Provisions pour risques et charges	7 338	41 153	5 777	528	42 185
<i>Dont exploitation</i>		41 153	5 777	528	
<i>Dont financier</i>		-	-	-	
<i>Dont exceptionnel</i>		-	-	-	

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en kWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

Au cours de l'exercice 2016, une dotation complémentaire de 6,6 millions d'euros a été comptabilisée, pour les deux types de CEE) et une reprise de 3,3 millions d'euros a été enregistrée, portant la provision au 31/12/2016 à 5,6 millions d'euros contre 2,3 au 31/12/2015.

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros a été constituée durant l'exercice 2016 (33,9 millions d'euros de dotation et 2,3 millions d'euros de reprise) au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027 cf. note 2.6

Autres provisions pour risques

Les autres dotations aux provisions pour risques concernent essentiellement des litiges sociaux pour 0,2 millions d'euros.

Les autres reprises aux provisions pour risques concernent les litiges avec des fournisseurs de la Société pour 0,5 millions d'euros, dont 0,3 non utilisés et le contrôle CTA pour 0,1 million d'euros (non utilisée).

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société. Les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement existant au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,31 % (inflation incluse) ;
- taux d'augmentation de 2 % ;
- départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- table de mortalité INSEE TD 2012-2014.

Note 19. DETTES FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres emprunts obligataires	184 080	115 729
Emprunts bancaires	3 456	63 079
Concours bancaires	374	164
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 830	63 242
Autres emprunts	1 756	1 068
Dettes financières diverses	139 388	4 615
Emprunts et dettes financières divers	141 144	5 683
Dettes financières	329 054	184 654

La société a procédé en novembre 2016 au placement privé d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 68 millions d'euros en une tranche à échéance octobre 2023 assortie d'un coupon de 3,25%. Ceci fait suite au placement privé de l'emprunt obligataire pour 55 M€ en trois tranches, réalisé au deuxième semestre 2014 et à celui de de 60 M€ en deux tranches, réalisé en novembre 2015.

Le poste Emprunts bancaires est constitué au 31 décembre 2015 du tirage du crédit syndiqué pour un montant de 60 millions d'euros et de solde créditeurs bancaires pour un montant de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les « Concours bancaires » sont exclusivement composés d'intérêts courus à payer.

Les dettes financières diverses se composent principalement :

- des appels de marge correspondant aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme reçues de nos contreparties pour 59 millions d'euros en 2016 (0,4 millions d'euros en 2015) et d'ABN AMRO pour 73,4 millions d'euros en 2016.
- des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société pour 6,9 millions d'euros en 2016 (3,7 millions d'euros en 2015)

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs	95 454	66 471
Fournisseurs - factures non parvenues	152 584	118 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 038	184 533
Dettes fiscales	260 210	112 932
Dettes sociales	11 238	7 464
Dettes fiscales et sociales	271 448	120 396
Dettes sur immobilisations	326	279
Autres dettes	-	-
Dettes diverses	519 813	305 209

20.2 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Prestations de service	105	105
Franchise de loyer	728	936
Vente d'énergie	67	975
Produits constatés d'avance	901	2 017

20.3 Ventilation des dettes par échéances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	184 080	1 080	55 000	128 000
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 830	3 830		
Emprunts et dettes financières divers	141 144	140 338	806	
Dettes financières	329 054	145 248	55 806	128 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 038	248 038		
Dettes fiscales et sociales	271 448	271 448		
Dettes sur immobilisations	326	326		
Autres dettes	-	-		
Dettes diverses	519 813	519 813	-	-
Produits constatés d'avance	901	380	520	
Total	849 768	665 441	56 326	128 000

20.4 Charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs - factures à recevoir	152 584	118 062
Dettes fiscales et sociales	12 898	6 057
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	165 483	124 119

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2016 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

<i>Notionnels en k€</i>	31/12/2016	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 015 479	560 565	454 914	-
Engagement net sur opération gaz	107 825	87 148	20 677	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

<i>Notionnels en GWh</i>	31/12/2016	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	29 272	15 668	13 604	-
Engagement net sur opération gaz	5 784	4 471	1 313	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

Au 31 décembre 2015 les engagements résultant de ces contrats étaient les suivants :

<i>Notionnels en k€</i>	31/12/2015	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	913 929	432 871	481 058	-
Engagement net sur opération gaz	51 357	12 524	38 833	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

<i>Notionnels en GWh</i>	31/12/2015	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	22 609	10 497	12 112	-
Engagement net sur opération gaz	2 404	617	1 786	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

La juste valeur de ces instruments est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des opérations à terme	222 618	(130 937)
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	110 000	110 000	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	40 493	9 450	31 043	-
Garanties Bancaires sur bail immobilier	476	-	-	476
Garanties Bancaires liées au réseau	10 870	10 870	-	-
Autres garanties bancaires	900	900	-	-
Total	162 739	131 220	31 043	476

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'électricité.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Certaines de ces garanties bancaires peuvent être tout ou partiellement contre garanties par des actionnaires. Cependant le montant ainsi contre garanti était nul au 31/12/2016, comme au 31/12/2015.

21.3 Factor

L'ensemble de la facturation des clients professionnels du périmètre historique de Direct Energie est subrogée auprès d'une société d'affacturage. La position des comptes liés à l'affacturage au 31 décembre 2016 est :

- fond de garantie : Néant
- compte courant débiteur avec le factor : 35 milliers d'euros

21.4 Crédit-bail

Au 1^{er} décembre 2008, la Société a procédé à la cession de la partie mise en production de son ERP avec prise d'un crédit-bail sur le bien à partir de la date de cession au 1^{er} décembre 2008. Cette cession s'était effectuée à la valeur nette comptable d'acquisition du bien à savoir 2 730 K€ (décomposé en 129 K€ de matériels informatiques et 2 602 K€ de licences et prestations de services liés à la mise en production). D'autres cessions et prises de crédit-bail, toujours relatives à l'ERP, ont été réalisées au cours de l'année 2009. Ces cessions ont été effectuées à la valeur nette comptable d'acquisition du bien pour un montant de 1 659 K€ (décomposé en 473 K€ de matériels informatiques et 1 186 K€ de licences et prestations de services liés à la mise en production). Les contrats relatifs aux cessions de matériels informatiques sont venus à échéance en 2012, les autres au cours de l'année 2013 et 2014. Les matériels informatiques ainsi acquis ont été mis au rebut, les licences sont en revanche toujours utilisées.

Au cours de l'exercice 2013, un nouveau contrat de crédit-bail a été conclu, il concerne du matériel informatique pour un montant de 100 K€.

Au cours de l'exercice 2014, deux nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus, ils concernent du matériel informatique pour un montant total de 304 K€.

Au cours de l'exercice 2015, deux nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus, ils concernent du matériel informatique pour un montant total de 382 K€ et le contrat de matériel informatique conclu en 2013 a été cédé.

Le détail des engagements de crédit-bail est présenté dans le tableau suivant :

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	2016	cumulées	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans		
Matériel informatique	249	456	249	177	-	425	-
Licenses et prestations	-	4 501	-	-	-	-	-
Total	249	4 957	249	177	-	425	-

Le tableau ci-dessous présente les valeurs d'origine et les amortissements qui auraient été enregistrés, pour les contrats non échus, si les biens avaient été acquis par l'entreprise, ces amortissements sont calculés selon les modes et durées suivantes :

- Matériel informatique Linéaire 3 ans
- Licences et prestations Linéaire 5 ans

	Valeur brute	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	785	238	377	408
Licenses et prestations	3 788	-	3 788	-
Total	4 573	238	4 165	408

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Lors de la fusion, les sociétés Direct Energie Distribution et Direct Energie Génération ont rejoint le périmètre du groupe fiscal.

Au cours de l'exercice 2015, la société Direct Energie Distribution a été cédée.

Au cours de l'exercice 2016, la société 3CB, acquise le 30 décembre 2015 a rejoint le périmètre du groupe fiscal

Au titre de l'exercice 2016, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Direct Energie, société de tête du groupe fiscal et de ses filiales intégrées Direct Energie Génération et 3CB.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Direct Energie est de 33% 1/3.

Situation au 31/12/2016	Base de calcul	Impôts différés	
		Actif	Passif
Déficits reportables fiscalement	195 924	65 308	-
<i>Déficits propres Poweo Direct Energie</i>	-	-	-
<i>Déficits imputables sur base élargie</i>	27 429	9 143	-
<i>Déficits du groupe fiscal</i>	168 495	56 165	-
Décalages certains	49 406	16 469	-
<i>Provision Particip. effort construction</i>	78	26	-
<i>Provisions non déductibles</i>	33 444	11 148	-
<i>Participation aux bénéfices</i>	1 974	658	-
<i>Frais acquisition titres</i>	963	321	-
<i>Provision C3S</i>	2 035	678	-
<i>Dépréciation des créances clients</i>	10 911	3 637	-
Total	245 329	81 776	-

Note 23. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

En application des modalités du traité de fusion, les engagements de Poweo envers ses optionnaires en cours d'acquisition ont été conservés et les plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise mis en place par Direct Energie antérieurement à la fusion ont été maintenus sans changement par la Société.

Ces plans sont dénouables en actions et l'acquisition des droits est soumise à des conditions de présence dans la société pour l'ensemble des plans.

23.1 Options de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont les suivantes :

	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'option initial
Plan Poweo du 20/07/2007	19/07/2017	37,87	88 850
Plan Poweo du 18/07/2008	17/07/2018	26,50	175 000
Plan Poweo du 10/09/2008	09/09/2018	26,50	25 250
Plan Direct Energie du 12/11/2008	12/11/2013	12,83	261 906
Plan Poweo du 21/08/2009	21/08/2019	29,00	300 000
Plan Poweo du 05/11/2009	05/11/2016	23,00	153 197
Plan Direct Energie du 23/11/2009	23/11/2014	14,97	243 199
Plan Direct Energie du 06/04/2012	06/04/2019	7,48	897 965
Plan Direct Energie du 20/12/2012	20/12/2019	4,77	511 000
Plan Direct Energie du 16/07/2014	16/07/2021	9,00	425 000
Plan Direct Energie du 10/12/2014	10/12/2021	12,00	270 000
Plan Direct Energie du 15/12/2014	15/12/2021	9,00	10 000
Plan Direct Energie du 02/06/2015	02/06/2022	13,40	420 000
Plan Direct Energie du 14/12/2015	14/12/2022	19,00	312 500
Plan Direct Energie du 13/12/2016	13/12/2023	34,00	360 000

Le détail des mouvements sur ces plans est le suivant :

Options en circulation au 31/12/2014	1 936 840
<i>Dont options exerçables</i>	<i>243 700</i>
Options attribuées	732 500
Options annulées	(14 900)
Options exercées	-
Options expirées	-
Autres mouvements	-
Options en circulation au 31/12/2015	2 654 440
<i>Dont options exerçables</i>	<i>243 700</i>
Options attribuées	360 000
Options annulées	(30 500)
Options exercées	(705 896)
Options expirées	(56 000)
Autres mouvements	377 420
Options en circulation au 31/12/2016	2 599 464
<i>Dont options exerçables</i>	<i>1 544 464</i>

Les caractéristiques et éléments de variations concernant les plans d'options de souscription d'actions de Direct Energie repris par la société ont fait l'objet d'un ajustement du nombre d'option et du prix d'exercice selon les modalités du traité de fusion, c'est-à-dire en fonction de la parité d'échange.

En 2016, les autres mouvements correspondent à la réintégration d’options de souscription d’actions de plans historiques Poweo, attribués avant la fusion entre Direct Energie et Poweo en 2012, dont la Société avait constaté à tort l’expiration suite à la fusion. Cette réintégration est sans impact sur les comptes de la Société et a pour seule conséquence une augmentation du nombre d’instruments potentiellement dilutifs.

23.2 Attributions d’actions gratuites

Le 20 décembre 2012, le conseil d’administration de la Société a validé un plan d’attribution d’actions gratuites. Ce plan comprenait 711 000 actions gratuites dont la libération était fixée au 20 décembre 2014. L’attribution définitive a été constatée le 20 décembre 2014 par une augmentation de capital.

23.3 Bons de souscriptions de parts de créateur d’entreprise

Il n’y a plus de plans de bons de souscription de parts de créateur d’entreprise encore en vigueur au 31 décembre 2015 et 2016.

Note 24. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
	Brut	Provision							
Direct Energie Génération	17 500	12 368	100%	1 500	(1 066)	7 859	346	1 119	-
Direct Energie EBM entreprises	1 300	-	50%	1 150	1 376	-	76 368	1 191	-
Direct Energie Belgium	100	-	100%	100	(10 369)	10 096	37 164	(4 931)	-
Ijenko	661	661	5%	1 664	2 298	-	1 198	(1 090)	-
3CB	44 434	-	100%	42 000	(4 951)	1 359	61 640	(7 670)	-
Marcinelle Energie	38 726	-	100%	74 062	(35 336)	-	62 690	(66 975)	-
Direct Energie Services	75	-	100%	75	12	-	250	10	-

Les informations au titre des filiales et participations correspondent à celles du dernier bilan connu.

En particulier, pour la société Ijenko, les informations correspondent à l’exercice 2013, les données relatives à l’exercice 2016 n’étant pas disponibles.

Note 25. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participations	89 766	45 909
Créances rattachées à des participations	19 313	17 546
Créances clients et comptes rattachés	27 416	13 046
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières divers	(6 931)	(3 739)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(10 853)	(913)
Produits Intérêts des comptes courants groupe	346	451
Reprises financières sur provisions	2 483	-
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(166)	(6)
Dotations financières aux provisions	(3 868)	(10 983)

Toutes les transactions significatives effectuées par Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2016 la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1.291.129 euros à laquelle s'ajoutent 10.926 euros d'avantages en nature.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société publie des comptes consolidés. Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 comprend 14 sociétés dont Direct Energie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Néant